

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Période d'admission et d'inscription pour les élèves du préscolaire et du primaire intéressés à fréquenter l'école de l'Étincelle à vocation FREINET pour l'année scolaire 2026-2027

Exceptionnellement, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) ouvrira une période d'inscription à l'automne 2025 pour les parents de l'ensemble du territoire qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école de l'Étincelle qui aura la vocation Freinet. Cette école est située à Saint-Charles de Bellechasse.

Pour inscrire leur(s) enfant(s) à cette école, **les parents devront assister à une rencontre obligatoire qui se déroulera le mercredi 19 novembre 2025 à 19 h**, au gymnase de l'École secondaire Saint-Charles située au 24 av. St-George. Le lien d'inscription leur sera remis lors de cette soirée. Ils auront jusqu'au 5 décembre 2025 pour le compléter. Les parents qui n'ont pas de ressource informatique à la maison auront accès à des tablettes lors de la rencontre et ils pourront compléter les formulaires d'inscription sur place.

Il est à noter que les parents qui enverront leur enfant à cette école devront assurer le transport pendant toutes les années de scolarisation.

Les services offerts à l'école de l'Étincelle sont les suivants :

- Maternelle 5 ans (L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2026);
- Primaire (1^{re} à 6 année)

Procédure à suivre dans le cas d'une nouvelle admission au CSS de la Côte-du-Sud :

- Les parents doivent présenter l'original du certificat de naissance « GRAND FORMAT»
- Aux fins de l'obtention de la gratuité scolaire, les parents doivent attester de leur résidence au Québec en fournissant une des pièces suivantes (où se retrouve leur adresse actuelle) :
 - Permis de conduire;
 - Compte de taxes scolaires ou municipales;
 - Compte d'Hydro-Québec;
 - Tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.

Les parents doivent présenter le dernier bulletin scolaire de leur enfant, s'il y a lieu.

Pour les nouvelles admissions au CSSCS, les parents doivent remettre les documents à la fin de la soirée d'information ou se présenter avec les documents ci-haut nommés à l'école primaire des Perséides, 1, rue Lemieux, Saint-Charles de Bellechasse.

Procédure à suivre pour la réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école du CSSCS :

- Remplir le formulaire *Forms* qui sera transmis lors de la rencontre.